



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

communes

Question écrite n° 50114

Texte de la question

Lors de sa récente audition par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le chef d'État major des armées a évoqué les difficultés de logement que rencontrent les militaires et a estimé que la solution réside sans doute dans un recours accru aux partenaires et élus locaux et qu'il convient à ce titre de mobiliser les conseillers municipaux défense, dont la fonction s'est généralisée et qui se montrent très ouverts et attentifs aux problèmes d'environnement familial des personnels des armées. De fait, les correspondants défense qui travaillent très souvent en étroite liaison avec les réservistes et leurs associations, peuvent avoir là une mission utile et s'insérant parfaitement dans le cadre de leur mandat municipal. M. Bruno Bourg-Broc demande donc à Mme la ministre de la défense quelle action elle compte entreprendre pour sensibiliser ces élus aux problèmes de logement des militaires et leur faire mieux connaître les besoins spécifiques de cette catégorie de serviteurs de la nation.

Texte de la réponse

La politique du logement familial mise en oeuvre par le ministère de la défense au profit de ses ressortissants s'appuie sur la chaîne technique du logement militaire dont la composition est interarmées et l'implantation calquée, dans un souci de cohérence et d'efficacité, sur l'organisation territoriale des armées. Cette chaîne comporte sept bureaux régionaux interarmées du logement militaire, chargés du suivi administratif et technique du parc de logements, et 128 bureaux de logement de garnison, assurant la gestion de proximité et constituant l'échelon de contact avec les ressortissants. Le logement représente un enjeu majeur pour la condition des militaires, notamment en raison des contraintes de mobilité auxquelles ils sont soumis. Aussi, dans un souci de rendre un meilleur service aux ayants droit, la ministre de la défense a-t-elle souhaité qu'une série de mesures soit mise en oeuvre pour améliorer le recrutement, la formation et la gestion du personnel affecté à la chaîne technique du logement militaire. Ces mesures, tant qualitatives que quantitatives, visent à renforcer la professionnalisation du personnel en charge de ce secteur et à optimiser leur action. Elles sont d'ores et déjà en cours de réalisation. À l'occasion des initiatives qu'ils sont incités à prendre localement pour élargir leurs offres de logement, ces professionnels peuvent utilement favoriser les liens avec les conseillers municipaux désignés en qualité de correspondant défense. Néanmoins, ce n'est qu'en marge de leur mission principale, qui consiste avant tout à sensibiliser nos concitoyens sur les questions de défense (parcours de citoyenneté, devoir de mémoire, activités relatives aux préparations militaires et à la réserve), que ces élus pourraient apporter leur concours dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50114

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8569

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 770